

**PROCES VERBAL du conseil municipal
De la commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS
Séance du 20 octobre 2020**

L'an deux mil vingt, le **20 octobre**, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire

Nombre de conseillers en exercice :	23	Date de convocation :	15/10/2020
Présents :	20	Date d'affichage :	15/10/2020
Votants :	23	Date de publication :	19/11/2020

Etaient présents :

Mesdames DECHANOZ Sylvie ; DEVELAY Fabienne ; GARNIER Sophie ; HABLIZIG Karine ; LEROUX Aurélie (arrivée à 19H45) ; MANENTI Sophie ; SAETERO Sodedad, TIRANNO Gina ; Messieurs BEKHIT Thierry, DESCAMPS Gil ; DI CICCIO Piétro ; DUHAMEL Gaël ; GRAUSI Jérôme ; KJAN Sylvain ; MARTELIN Yves ; MOLLARD Yoann ; NESMOZ David, TORRES Jérôme ; REIX Stéphane ; ROMANOTTO Nicolas ;

Etaient absents excusés : AGUIAR Géraldine (pouvoir à BEKHIT T), FRANCO Maelle (pouvoir à HABLIZIG K), GEORGES Corinne (pouvoir à GRAUSI Jérôme)

Secrétaire de séance : Nicolas ROMANOTTO

Monsieur Le maire introduit la séance suite à un appel de l'Association des Maires de France afin que la commune et l'ensemble des communes de France rendent un hommage à Samuel PATY enseignant, assassiné.

Le maire demande en son honneur 1 minute de silence, notre drapeau sera mis en berne et le mot dièse #jesuisenseignant sera apposé sur la porte de la mairie.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajourner les délibérations n°2020-069 et 2020-070 dans l'attente de la négociation des indemnités de remboursement anticipé et de les reporter au prochain conseil municipal. L'autorisation est accordée à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande si le compte rendu de la réunion du 15 septembre 2020 appelle des observations.

- Monsieur BEKHIT demande de préciser à la Décision n° 2020-10 que l'embauche en convention Parcours Emploi Compétence à Durée Déterminée, est un poste d'adjoint administratif au service urbanisme.

Le reste du compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

DELIBERATION n° 2020-00

**DECISIONS DU MAIRE
PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS**

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations données à Monsieur Jérôme GRAUSI, Maire en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibérations n° 2020-32 du 22 juin 2020

Décision n° 2020-12 du 22/09/2020

Il est décidé de confier la prestation des essais du puit au bureau d'études Goemans, G ENVIRONNEMENT, qui propose cette mission afin de pouvoir dimensionner les équipements

nécessaires au pompage du puit selon la norme NF EN ISO 22282-4 sur les essais hydrauliques, pour un montant total de 3 911.51 € HT soit 4 693.81 € TTC.

La facture sera payée en investissement, au chapitre 21 - article 2135.

- **Décision n° 2020-13 du 01/10/2020**

Il est décidé d'acquérir, quatre poteaux de volleyball et quatre panneaux de basket auprès de CASAL SPORT, qui propose ces équipements à destination du gymnase, pour un montant total de 2 856.60 € HT soit 3 458.92 € TTC.

La facture sera payée en investissement, au chapitre 21 - article 2188.

- **Décision n° 2020-14 du 01/10/2020**

de retenir et signer la proposition de l'entreprise GBC pour la fourniture et mise en place de systèmes de climatisation **réversible** à destination des bâtiments maternelle et élémentaire de l'école primaire Victor Hugo, pour un montant total de 80 145.90 € HT soit 96 175.08 € TTC.

La facture sera payée en investissement, au chapitre 21 - article 2135.

- **Décision n° 2020-15 du 01/10/2020**

signer la proposition de l'entreprise ELEC'PRO pour la création des alimentations des systèmes de climatisation à destination des bâtiments maternelle et élémentaire de l'école primaire Victor Hugo, pour un montant total de 4 930.00 € HT soit 5 916.00 € TTC.

La facture sera payée en investissement, au chapitre 21 - article 2135.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

↳ **PREND ACTE** des décisions n° 2020-09 à 2020-11 de l'exercice 2020.

DELIBERATION n° 2020-063	ADMINISTRATION Désignation des membres extérieurs des commissions municipales
---------------------------------	--

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Des commissions ont été créées par délibération n° 2020-044 du 20/07/2020.

Ces commissions municipales pourront être élargies avec des membres extérieurs pour des commissions extra-municipales. Les commissions extra-municipales sont des instances consultatives permettant d'associer les administrés à la préparation des décisions prises par le conseil. Elles n'ont aucun pouvoir de décision.

Je vous propose d'y inscrire les membres suivant le tableau ci-annexé.

Monsieur BEKHIT demande pour les commissions finances et vie associative, Monsieur le maire répond qu'elles seront créés prochainement, il manque encore des volontaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 18 Voix POUR 0 Voix CONTRE 5 ABSTENTION

↳ **DESIGNE** les membres extérieurs de chaque commission comme indiqué dans le tableau ci-dessous

COMMISSIONS MUNICIPALES – Mandat 2020-2026

COMMISSIONS	Maire ou Adjoint responsable ou conseiller délégué ou conseillers	Maire ou Adjoint responsable ou conseiller délégué ou conseillers	Membres extérieurs
TRAVAUX / VOIRIE / SECURITE	NESMOZ David	GEORGES Corinne HABLIZIG Karine DECHANOZ Sylvie ROMANOTTO Nicolas	POPILLE Stéphane GALLINARD Stéphanie HABLIZIG Franck VILLOT Olivier RAFELLI Gaël DECHANOZ Georges DEVELAY Ludovic CORNILLAT Hervé SERROUL Sébastien
CARRIERES	GEORGES Corinne	KJAN Sylvain DI CIOCCIO Pietro NESMOZ David	BOUCHET Bernard DAUTRIAT Alain SARTEL Richard DECHANOZ Georges CLEYET Marel Johanna GEORGES Sébastien
URBANISME et PLU	ROMANOTTO Nicolas	GEORGES Corinne TORRES Jérôme SAETERO Soledad LEROUX Aurélie	MARECHAL Stéphane SARTEL Richard DEVELAY Ludovic DECHANOZ Georges MARTIN Pascal BOUCHET Bernard HANQUEZ Stéphanie DAUTRIAT Alain
ENVIRONNEMENT et AGRICULTURE	KJAN Sylvain	SAETERO Soledad DECHANOZ Sylvie GEORGES Corinne	LOPEZ Rolland FRANCO Sonya HABLIZIG Franck GEORGES Sébastien DESHAYES Remy GRAUSI Céline HUSSON BONETTI Margaux

DELIBERATION n° 2020-064	ADMINISTRATION REQUETE DA SILVA - BESSON
---------------------------------	---

Monsieur le Maire expose le dossier DA SILVA – BESSON

Par une requête enregistrée le 17 février 2020, M. et Mme DA SILVA et Mme BESSON ont demandé au tribunal administratif que soit ordonné au maire de St Romain de Jalionas, sur le fondement des dispositions de l'article L 521-3 du code de justice administrative de dresser procès-verbal de constat d'infraction au code de l'urbanisme commises par messieurs RIVAUX et VITTAZ et de prendre un arrêté interruptif de travaux.

Et de mettre à la charge de la commune une somme de 1 500 euros en application de l'article L761-1 du code de justice administrative.

Par ordonnance du 10 mars 2020, la juge des référés du tribunal administratif a prononcé :

Article 1 : Le maire de St Romain de Jalionas doit dresser un procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme à l'encontre de Mrs RIVAUX et VITTAZ.

Pour information : Un procès-verbal a été dressé le 11 mars 2020.

Article 2 : La commune de Saint Romain de Jalionas doit verser à M. et Mme DA SILVA et Mme BESSON une somme globale de 1 000.00 Euros en application de l'article L-761 du code de justice administrative.

Article 3 : Le surplus des conclusions de la requête présentée par M. et Mme DA SILVA et Mme BESSON est rejeté.

Article 4 : Les conclusions présentées par la commune de ST Romain de Jalionas sur le fondement de l'article L.761-1 du code de justice administrative sont rejetées.

Article 5 : la présente ordonnance a été notifiée à M. et Mme DA SILVA, à Mme BESSON, au ministre de la cohésion des territoires en relations avec les collectivités territoriales, à la commune de St Romain de Jalionas et à MM. RIVAUX et VITTAZ.

Monsieur BEKHIT lui semble qu'une délibération avait été prise pour le versement des 1 000.00 euros par l'intermédiaire de l'avocat de la commune pour émettre un titre.

Monsieur le Maire répond qu'aucune délibération n'a été formulée pour cette affaire et demande des explications aux membres du conseil précédent, Monsieur BEKHIT expose les faits passés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↳ **PREND ACTE** de cette ordonnance
- ↳ **AUTORISE** le maire à procéder au règlement de 1 000.00 euros au titre de l'article L-761 du code de justice administrative tel que prévu dans l'ordonnance du 10 mars 2020 rendu par le juge,

DELIBERATION n° 2020-065	ADMINISTRATION Avenant au bail communal BRANDO Fabrice
---------------------------------	---

Rapporteur : Monsieur le Maire Jérôme GRAUSI

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2018-091 du 10 septembre 2018 autorisant à signer des baux ruraux avec les agriculteurs pour une durée de 9 années du 01/11/2009 au 31/10/2018.

Monsieur BRANDO Fabrice, paysagiste a changé son statut juridique de son entreprise son bail doit être modifié dans ce sens. Aucune autre modification n'est apportée notamment sur le délai et la date de fin de bail.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↳ **AUTORISE** le maire à établir un avenant au bail de BRANDO Végétaux pour une durée allant jusqu'au 31 octobre 2027.

DELIBERATION n° 2020-066

AFFAIRES PERISCOLAIRES
Tarif Adhésion Chantiers éducatifs pour
l'année scolaire 2020/2021

Rapporteur : Gaël DUHAMEL conseiller délégué à la jeunesse et aux sports

La commune de SAINT ROMAIN DE JALIONAS souhaite mettre en place dans le cadre du centre de loisirs SECTEUR JEUNES, des chantiers éducatifs qui se dérouleront les mercredis après-midi.

Une adhésion de 5,00 € par an leur sera demandée.

Il vous est proposé en annexe un projet « chantiers éducatifs ».

Madame GARNIER demande un chiffrage du coût et comment est organisé l'encadrement, Monsieur DUHAMEL explique que l'encadrement sera en lien avec notre responsable secteur jeunes et le nombre de places sera limité à 8 jeunes. L'exécution des tâches et la fourniture du matériel sera en relation avec le service technique.

Une convention est mise en place pour impliquer les familles en créant un lien entre l'enfant, la famille, les employés communaux et les élus. Elle est disponible sur le site de la mairie.

Monsieur BEKHIT demande que ces chantiers jeunes ne soient pas à l'encontre des emplois d'été.

Monsieur DUHAMEL rassure que ces 2 démarches sont complètement différentes.

Il est proposé d'informer à chaque conseil municipal les précisions apportées à ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par 22 Voix POUR 0 Voix CONTRE 1 ABSTENTION

- ↳ **DECIDE de fixer les tarifs** qui entreront en vigueur au **2 novembre 2020** comme suit :
- **PRIX de l'adhésion : 5,00 € à l'année.**

DELIBERATION n° 2020-067

FINANCES
Recouvrement de la taxe des Ordures
Ménagères auprès des locataires

Rapporteur : Monsieur le Maire Jérôme GRAUSI

Vu décret n° 87-713 du 26 août 1987 qui précise que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères constitue une charge récupérable par les bailleurs auprès de leurs locataires ;

Considérant qu'en cas de changement de locataire en cours d'année, la taxe est acquittée par le locataire au prorata du temps d'occupation du local d'habitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↳ **DECIDE de recouvrer** auprès des locataires des bâtiments communaux la taxe des ordures ménagères que la commune a réglée avec la taxe foncière au titre de l'année 2019 :

Locataires	adresse	Durée d'occupation en mois	Montant de la TEOM à recouvrir
DINU Isabella	2 Place du Girondan	8.5	91.38
LA POSTE	3 Place du Girondan	12	122.50
PANOSYAN Carine	3 Place du Girondan	12	122.50
HUSSON-BONETTI Michel	Passage Victor Martelin	12	150.00
PHELOUZAT-DIAF-MARTIN	1 Place de Passieu	12	49.00
SARL GRIVAZ	2 Place de Passieu	12	202.00
COIFFET Aurélien	50 B rue du Stade	12	142.00

DELIBERATION n° 2020-068	FINANCES SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SINISTRES DE LA TEMPETE ALEX
---------------------------------	--

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que la tempête Alex a dévasté plusieurs secteurs des Alpes-Maritimes, l'aide s'organise.

L'association des maires de l'Isère est totalement solidaire avec les communes des Alpes-Maritimes durement touchées par les intempéries.

Un appel aux dons a été lancé pour soutenir financièrement les communes en détresse.

Le Maire propose au Conseil municipal de voter dès aujourd'hui une subvention exceptionnelle à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes pour venir en aide aux sinistrés.

Monsieur BEKHIT dit qu'il faut s'assurer que cette subvention serve aux sinistrés et d'être vigilant car il risque qu'une demande similaire soit formulée par la Communauté de Communes du Balcon du Dauphiné.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 19 Voix POUR 2 Voix CONTRE 2 ABSTENTION

☞ **DECIDE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 1 000 €

DELIBERATION n° 2020-069	FINANCES REMBOURSEMENT DE L'EMPRUNT CABINET MEDICAL
---------------------------------	--

AJOURNEE

DELIBERATION n° 2020-070	FINANCES DECISION MODIFICATIVE 03
---------------------------------	---

AJOURNEE

DELIBERATION n° 2020-071	RESSOURCES HUMAINES Prime de fin d'année
---------------------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil que la prime de fin d'année (équivalentes au treizième mois) dans le cadre de la loi du 26/01/84 sera égale au traitement de base détenu par l'Employé au mois de versement de la prime, ou par la moyenne des salaires touchée par les non titulaires sur une période de 6 mois, après 6 mois d'ancienneté. Elle sera donc calculée en fonction de son indice majoré et **au prorata de la durée de travail et de la présence de l'agent** (déduction faite des jours d'absences (hors congés payés) **au-delà de 15 jours d'absences** pour maladie ordinaire, congés longues maladie, maladie longue durée, congé parental et autorisations spéciales d'absence sur une période d'un an. Un tableau relatant les absences et montant de la prime sera fourni au Receveur Municipal au mois de DECEMBRE de chaque année.

Cette prime de fin d'année sera payable en deux fois :

- avec la paie de JUIN pour un acompte (si pas d'absence supérieure à **15 jours**).
- avec la paie de DECEMBRE pour le solde (tenant compte des absences de l'année)

Cette prime sera nette de cotisations pour les employés affiliés à la C.N.R.A.C.L. (sauf Retraite Additionnelle de la Fonction Publique qui a été mise en place à compter du 01/01/05) et soumises à cotisations pour les employés dépendant de l'IRCANTEC ou de la S.S.

Le Conseil Municipal, après délibération

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↳ **DONNE SON ACCORD** pour que cette prime de fin d'année soit versée toutes les années dans les mêmes conditions (sauf nouvelle délibération)
- ↳ **DIT** que la présente délibération sera adressée en SOUS PREFECTURE pour visa et au receveur municipal pour exécution.

DELIBERATION n° 2020-072	RESSOURCES HUMAINES Le RIFSEEP
---------------------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil que les agents de la collectivité peuvent bénéficier d'une prime de fin d'année (équivalentes au treizième mois) mis en place avant 2014 et également du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) mis en place à compter du 01/09/2018 par délibération n° 2018-060 du 11/07/2018.

Le maire propose de conserver la délibération comme suit :

« le IFSE sera maintenu dans les mêmes conditions.

« Le CIA, quant à lui sera supprimé, en cas d'absence pour maladie ordinaire, congés longue maladie, maladie longue durée et congé parental, autorisation spéciale d'absence au-delà de **15 jours calendaires par an**. Il sera maintenu en cas de congé maternité, accident du travail, maladie professionnelle. «

Le Conseil Municipal, après délibération

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↳ **DONNE SON ACCORD** pour cette prime de fin d'année soit versée toutes les années dans les mêmes conditions (sauf nouvelle délibération)
- ↳ **DIT** que la présente délibération sera adressée en SOUS PREFECTURE pour visa et au receveur municipal pour exécution.

DELIBERATION n° 2020-073	RESSOURCES HUMAINES CREATION D'EMPLOI SAISONNIER POUR LE CENTRE DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
---------------------------------	--

Rapporteur : Monsieur le Maire Jérôme GRAUSI

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Madame Gina TIRANNO rappelle aux membres du Conseil Municipal que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires et que pour pouvoir recruter un vacataire, les trois conditions suivantes doivent être réunies :

- recrutement pour exécuter un acte déterminé,
- recrutement discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel de l'établissement public,
- rémunération attachée à l'acte.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de recruter des vacataires pour effectuer la mission d'animateur du centre de loisirs sans hébergement pour les grandes et petites vacances scolaires et pour une durée de 1 à 4 semaines ou selon les périodes :

Il est proposé également aux membres du Conseil Municipal que chaque vacation soit rémunérée sur la base d'un forfait net de 70 euros par journée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Par : 23 Voix POUR 0 Voix CONTRE 0 ABSTENTION

- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des vacataires pour une durée de 1 à 4 semaines pour les périodes de grandes et petites vacances scolaires,
- ↳ **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un forfait net de 70 € pour une journée
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- ↳ **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

TOUR DE TABLE

Monsieur GRAUSI Jérôme : Maire

Début octobre : Rencontre avec la sous-préfète au sujet de différents dossiers et plus particulièrement la toiture de l'école.

- Retour sur le 2 octobre, fort jour de précipitation, j'étais présent à l'école élémentaire (CP à CM2) ; il pleuvait à l'intérieur et des plaques de plafond tombaient. J'ai fait intervenir les pompiers pour bâcher la partie du toit concerné, et les services techniques ont enlevés l'ensemble des plaques menaçantes. A ce jour il n'y a plus de fuites. On a réorganisé le hall d'accueil afin d'éviter tous problèmes.

- Je vous rappelle la procédure depuis le 26 mai 2020 pour pouvoir avancer dans ce dossier qui existe depuis les réfections de 2014-2015, la dernière expertise, elle a eu lieu fin octobre 2019 et depuis plus de nouvelles de l'expert malgré nos différentes relances. Suite à ce constat, la nouvelle équipe municipale a repris la procédure en y ajoutant une autre entreprise, une requête a été formulée par notre avocat pour demander la nomination d'un expert judiciaire. Celui-ci a été nommé le 30 septembre 2020. Maintenant on attend une date d'expertise.
- J'ai demandé à l'état s'il y avait une possibilité de nous subroger et avancer les frais avant que l'expert rende son verdict. Ce n'est pas possible mais on pourra prétendre à des avances ou acomptes.
- J'ai informé nos élus de tutelle de cette affaire: les 3 sénateurs, le président du département, la députée, l'inspecteur d'académique et la sous-préfecture
- A ce jour on a bien avancé. Maintenant on a trouvé un interlocuteur. On a eu très rapidement un expert de notre assurance qui s'est déplacé pour constater les dégâts. Il s'engage à prendre les dommages consécutifs (dommages liés aux fuites d'eau). Il va mettre en cause les assurances des entreprises qui ont effectué les travaux. On a rendez-vous avec l'ensemble des experts des assurances, le 18 novembre 2020 à l'école.
- Un suivi est fait avec l'APEI Association des parents d'élèves indépendants de St Romain

Notre constat c'est que l'école se détériore dans le temps et des solutions doivent être apportées, sachant que la charpente est dimensionnée et ne peut pas recevoir tout type de couverture. Beaucoup de questions, le temps pris par les procédures (amiable/juridique) et une réflexion doit être engagée sur la structure même de l'école.

Enfin en cette période de covid qui est très contraignante, les enseignants se retrouvent avec une classe en moins, un hall amputé par des barrières et surtout un bloc sanitaire fermé, l'impact sur le temps pédagogique perdu est énorme.

Monsieur ROMANOTTO, Adjoint à l'urbanisme :

Première commission d'urbanisme avec les extérieurs le 05 novembre 2020. Chacun des membres recevra une convocation ainsi qu'une charte et l'ordre du jour : l'adhésion ou non au PLUI soit le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal décision à prendre avant le 1^{er} janvier 2021 et différentes cas de travaux et autres liés à l'urbanisme.

Monsieur GRAUSI Jérôme Maire : pour revenir sur le PLUI, lors de la conférence des maires (qui a eu lieu jeudi 15 octobre), le sujet a été évoqué. J'ai demandé l'intervention d'une personne pour nous présenter le PLUI en novembre. Il a été décidé en bureau communautaire que les communes doivent voter avant le 31 décembre 2020. Cependant, un délai supplémentaire de 6 mois devrait être accordé en Préfecture. Pendant ce laps de temps un travail de réflexion doit se faire, et des réponses doivent être données sur l'ensemble des questions que les communes se posent sur un passage éventuel du PLU vers un PLUI, s'en suivra alors un nouveau vote.

Autre info, il y a deux semaines fermeture partielle de la mairie à cause de cas covid, à ce jour tout va bien.

Monsieur MARTELIN adjoint aux associations :

Malheureusement, la situation sanitaire continue de perturber les manifestations :

- annulation pour le théâtre du trophée des talents, du festival prévu initialement sur 3 jours puis 2 puis 0
- pour le CA : la jalioromaine
- pour les amis du Peillard la journée du goût du 18 octobre
- pour le sou des écoles pas de bourse aux jouets

Un peu de positif quand même la vente de pizza « halloween » du sou du 31/octobre qui se fera exclusivement en drive au four de Barens donc pensez bien à réserver avant.

Nous avons aussi plusieurs projets avec l'archéologie, qui devraient se concrétiser après la rencontre avec leurs représentants ainsi que leurs conseillers en communication. Nous donnerons plus de détails aux Jalioromains après ces réunions.

Une journée a été organisée par les employées de la bibliothèque (Catherine et Justine) le samedi 10 octobre, ce fut une belle réussite mais le fait de restreindre à 30 personnes dans la salle carrelée n'a pas permis à toutes les personnes intéressées de venir. D'où au mois de mai sera reprogrammé une autre journée et si cette démarche fonctionne devenir récurrente.

J'en profite pour lancer un appel à candidature de personnes extérieures, pour mes deux commissions qui sont la première : la vie associative, culturel et patrimoine ; la seconde : la vie participative avec des référents de quartier

Monsieur BEKHIT Thierry Conseiller municipal :

Souhaite connaître l'évolution de l'adressage par rapport à la fibre ; réponse du maire rencontre avec la poste et toujours en cours d'élaboration.(retour réponses des zones artisanales, et réflexion sur numérotage vis à vis de l'urbanisation). Autre remarque de M Bekhit Il souhaite que les entreprises qui ont effectuées les démarches dans les temps ne soient pas pénalisées et des réunions publiques sont prévues pour expliquer l'adressage, augmentant encore le délai pour la fibre

Monsieur REIX Stéphane Conseiller municipal :

Souhaite avoir des informations sur l'augmentation du taux des ordures ménagères de 15 % sans bénéficier pour autant d'un meilleur service au contraire qui c'était dégradé, d'ailleurs ça serait bien que quelqu'un vienne nous expliquer tout ça. Tout le monde est concerné, c'est un impact sur la taxe foncière des propriétaires qui le répercutent sur les locataires. Si mon patron m'augmente de 15 %, j'en serais ravi, mais ce n'est pas arrivé souvent.

Réponse de Monsieur le Maire, Je le note, d'autant que j'ai reçu beaucoup de mail dans ce sens. c'est une compétence de la CCBD, et donc dans un premier temps c'est uniformiser le taux de 8.95 à 10.25 (certaines communes sont gagnantes et d'autres perdantes) et dans un deuxième temps l'uniformisation des services. Bien que la CCBD soit une entité au-dessus, il est bien de la faire intervenir pour relayer les informations. Le nouveau président souhaite avoir un lien direct avec l'ensemble des communes qui compose le territoire les balcons du Dauphiné, de ce fait il semble logique de les faire intervenir sur différents domaines.

Madame LEROUX Aurélie Adjointe finances, information, communication :

Appel à candidature pour la commission des finances aux membres extérieurs qui souhaiteraient la rejoindre et Monsieur le Maire fait de même pour la commission des impôts

Monsieur MOLLARD Yoan, Conseiller municipal :

Du fait du covid, un point sur l'école. Le lavage des mains est compliqué ; le hall d'entrée est condamné sur deux tiers de sa surface donc pour éviter un engorgement des arrivées, il informe que les enfants rentrent par la cour et accèdent aux classes par les issues de secours. Enfin, six classes bénéficient déjà du chauffage réversible et les instituteurs apprécient vu la baisse des températures en plus c'est silencieux et la chaleur est homogène.

Monsieur KJAN Sylvain conseiller délégué environnement:

Samedi 10 octobre journée nettoyage d'automne, une belle réussite ; une cinquantaine de personnes ont participé avec un total de 5 m3 de déchets collectés et ceci malgré un délai court et une communication pas suffisante en amont. Il remercie les personnes qui se sont mobilisées, les différents membres d'associations qui ont participé et notamment les pêcheurs qui sont intervenus sur une partie du Girondan qui avait subi un assèchement .On a trouvé beaucoup de bouteilles de verre un peu partout. D'où une mise en évidence à certains endroits d'un manque de points de collecte, de borne de tri et de poubelles qui est l'un des sujets à venir dans la préparation de la commission environnement du 18 novembre ainsi que d'autres projets.. Belle réussite, et l'idéal serait de reprogrammé cet événement deux fois par an ; le nettoyage de printemps en collaboration avec le SMND et pérenniser ce ramassage d'automne, en continuant ce qui avait été fait précédemment avec les écoles.

Monsieur le maire précise que 12 enfants étaient présents sur les 50, ils ont reçu des petits diplômes

Madame HABLIZIG Karine, Conseillère municipale :

Souhaite revenir sur le précédent conseil municipal de septembre par rapport à l'association d'archéologie ; confusions entre le chantier des fouilles et l'association. Après échanges les précisions ont été apportées. Madame HABLIZIG Karine informe le conseil de l'élaboration du bulletin municipal et demande à l'équipe d'opposition s'ils souhaitent faire paraître un article. Réponse de Monsieur BEKHIT oui

Madame GARNIER Sophie, Conseillère municipale :

S'interroge sur l'éventuelle fermeture du musée de Hyères sur Amby.

M. le maire : à ce jour pas d'information.

Monsieur NESMOZ David adjoint aux travaux :

Rappelle la pose du chauffage réversible dans l'école élémentaire. Priorité aux classes qui n'étaient pas alimentées par le fioul. Début des travaux : le 7 octobre. Pendant les vacances d'octobre les autres classes seront terminées et ensuite on continuera par l'école maternelle Via Rhôna : le 8 octobre réunion de reprise du chantier nous informant des travaux des accotements et de signalisations pour les semaines 45 et 46. Au niveau sécurité dans les bâtiments scolaire : le 13 octobre, essais alarme incendie très bien passés, le 15 octobre essais alarme intrusion : revoir la procédure pour améliorer l'alerte donnée

Madame DECHANOZ Sylvie Adjointe du CCAS :

Don du sang : 18 septembre très bonne participation ; 101 donneurs présentés dont 88 donneurs avec 6 nouveaux

Ramassage des textiles pour l'association France Handicap: une très belle récolte 22m3 de vêtements.
BAO PAO : 8 novembre, instrument de musique à cordes laser, pas de besoin de connaître la musique mais possibilité de jouer un morceau de musique. Journée intergénérationnelle grands-parents – petits-enfants En raison de la crise sanitaire, la journée sera reportée

Bibliothèque : Samedi 10 octobre organisé par Catherine, 2 thèmes ont été proposé Pour les enfants de 8/11 ans : quel avenir pour nos déchets, écosystème, le plastique, la pollution, recyclage Pour les enfants de 3/7 ans : le jardin de clément, le potager et le travail du jardinier, les 4 saisons, les animaux du jardin. Places limités à 30 personnes, nous avons dû refuser du monde pour les 3/7 ans. Une autre séance avec d'autres sujets sera reprogrammée en mai. Un grand merci à Catherine et aux bénévoles pour le travail accompli.

Projet d'un centre pour héberger les personnes auteurs de violences conjugales (ces personnes participent à leurs frais de logement dans ces lieux) afin de protéger le plus rapidement possible les familles des victimes et éviter aussi que celles-ci subissent un chamboulement de leur lieu de vie. Le CCAS a décidé de s'engager à verser une subvention de 400 euros si l'appel au projet aboutit

Monsieur DUHAMEL Gaël Conseiller délégué jeunesse et sport :

Le conseil municipal enfants est toujours à l'étude, « on a rencontré les instituteurs du cycle 3, nous sommes dans l'attente de leurs réponses. »

Question à l'équipe d'opposition sur la suite qu'elle souhaite donner après la décision de justice du tribunal administratif (TA) qui ne remet pas en cause les élections municipales.

Monsieur BEKHIT indique qu'il a formulé une requête auprès du Conseil d'État.

S'ensuit des échanges :

M. Duhamel : Il y a eu beaucoup d'administrés qui se sont donnés la peine d'aller voter, même si il y a eu le covid ; des attestations ont été produites, mais ne pensez-vous pas que cette démarche va à l'encontre de la volonté des gens qui se sont exprimés en votant.

M. Bekhit : C'est votre interprétation, on est en démocratie, on a le droit, mais vu le faible écart et les résultats des décisions prises sur toute la France, cette élection pourrait être remise en cause. On lance une procédure c'est normal d'aller jusqu'au bout.

Monsieur le maire précise que l'information du résultat du TA « qu' en première instance, le tribunal conforte l'élection » n'a pas été jusqu'à présent communiquée aux administrés dans l'attente de savoir si une requête était faite devant le Conseil d'État, ce que vous nous annoncez.

M. Duhamel Ce procès est un coût pour les élus. Je voulais connaître la continuité des choses et vous dire que ce n'est pas respecté le choix des électeurs. Une autre remarque qui n'engage que moi, c'est un constat que les communes où les administrés étaient contents des élus en place sont repassés entre 15 et 30 %, cela c'est ressenti sur les votes covid ou pas covid. Les choses ne se disent pas ouvertement, vous avez des choses à nous apporter car vous êtes en place depuis longtemps et nous, nous avons un renouvellement et une envie de donner à la commune. C'est vraiment dommage de ne pas travailler ensemble, aller de l'avant.

M. Reix : On n'a pas le même projet.

M. Duhamel : c'est déjà avancer avoir un projet en commun, chacun de nous à des idées différentes, mais nous sommes tous Jaliormains.

M. Reix : On ne va pas dans le même sens, regardez l'option du cabinet médical. On ne va pas être d'accord. On est dans l'opposition. On représente l'autre partie de la population, la majorité moins quelques voix qui ont décidé que votre projet ne les intéressait pas.

M. Duhamel: On est en démocratie et par cette façon d'agir, on a l'impression d'un acharnement et que vous défendez un acquis.

M. Bekhit : Il n'y a pas d'acquis pour la simple raison que si on va au bout et qu'il y a annulation, on ne passe pas, on repart à zéro et on repasse devant les urnes.

M. le maire : Vous avez de l'expérience et des compétences, nous depuis le début, on porte un projet, on parle de partage, d'intelligence collective. La question c'est que si vous avez la possibilité d'aller jusqu'au bout, tant mieux, mais si le Conseil d'État maintient, ou si vous avez utilisé toutes les voies de recours, vous allez revenir vers nous ? Ou vous resterez toujours dans cette situation ?

M. Bekhit : On verra quand vous nous présenterez votre projet réel. Là on n'a pas débattu ce soir sur la maison médicale puisque ce n'est pas mis à l'ordre du jour. La maison médicale c'est sûr que c'est une question très urgente, on ne va pas attendre une maison santé.

M Reix on voudrait connaître votre avis sur d'autres sujets de fond, le PLUi, le développement du quartier des vignes, quel est votre posture, des sujets qui sont dans notre programme, mais pas forcément dans le vôtre.

Mme Saetero : On peut discuter, ce n'est pas ma vision d'une commune de presque 3500 habitants, deux blocs qui s'opposent, on est forcément pas tous d'accord, mais il y a échange

M Reix : On n'est pas dans une association, on engage une commune avec des budgets parfois à 30 ans

Mme Saetero : la question que je me pose c'est pour quelles raisons vous ne voulez pas vous investir dans les commissions pour les Jaliormains.

M Reix : Quel est votre avis sur la maison médicale.

M. le maire : On est sur une AOP, bien évidemment il faut une maison médicale ou un pôle médical. Quand je suis arrivé, beaucoup de personnes ont réclamé ce pôle médical et d'autres ont dit qu'il y avait une maison qui pouvait être rachetée, mais ce n'est pas le bon endroit, par rapport à différentes raisons. On est sur un projet de combien d'années ? Il faut détruire, reconstruire, il y a un travail monumental. Il y a peut-être une solution intermédiaire

Peut-être que pour vous s'était de le mettre vers La Poste. Pour moi non, pour différentes raisons : Le prix, les places de parking, les travaux à effectuer et l'endroit => logements sociaux.

Nous avons du mal à trouver un médecin. La banderole génère des appels et génère des projets. J'ai eu un contact y a une semaine avec la personne qui à développer le pôle médical de Tignieu. Je vais la rencontrer mais il y a un désaccord déjà sur le lieu d'implantation. Moi je veux un projet sur St Romain et lui pas forcément. Il veut plutôt un projet sur Chavanoz. On a 13 – 14% de notre population qui a plus de 70 ans ce qui représente plus de 400 personnes, c'est donc juste pas possible. On travaille dessus. J'ai une interne qui m'a contactée, elle termine ses études dans un peu plus d'un an. Mais quand on a déjà du mal à trouver un médecin, ce n'est pas 2 à 3 médecins en plus, il faut créer un vrai pôle de santé et ça fera l'objet des commissions. Je vous invite à venir pour qu'on puisse travailler dessus. Là on parle

d'une AOP et vous savez très bien qui sont les propriétaires. J'ai rencontré les propriétaires de cet AOP, courant juillet. Même pour eux ce n'est pas évident car il faut tout détruire pour reconstruire. Il faut aussi revoir tout le quartier, voir avec le département.

M. Bekhit : « cela a déjà été vu lors de la libération du PLU. Il y a eu 3 réunions publiques. Les propriétaires ont été invités aux 3 réunions, sur les AOP et ils ne l'ont donc pas découvert au cours du vote ».

M. le maire : C'est une négociation.

M. Bekhit : « On aurait pu le mettre en espace réservé et nous trouver un promoteur qui le ferait. Là il avait été dit que ce serait eux qui seraient porteur de projet. »

M. le maire : Mais ça reste toujours le cas. L'année 2020 est l'année de la stabilisation, changement d'équipe municipale, beaucoup de choses qui impactent la vie d'une commune. Au niveau du fonctionnement, on a une DGS qui n'est pas là depuis 2 mois, ce n'est pas simple, il faut le dire, on ne sait pas ce que demain va nous amener. On est dessus, on travaille, le problème c'est que ça ne sert à rien de balancer des informations pour appâter la galerie. Ce n'est pas du tout le cas. Je suis bien conscient de cette AOP. Je suis bien conscient qu'il faille un pôle médical. C'est l'une des priorités du mandat. Quelle forme ce projet prendra, je ne sais pas encore, mais par contre le fait de ne pas **vouloir** acheter cette maison pour différentes raisons, j'aurai l'occasion au cours du mois prochain d'en débattre de nouveau. Ce n'est pas le fait d'être contre, c'est que, déjà entre le cabinet de Mme DINU rendu dans un bon état, on a du mal à trouver un médecin, mais là-bas il faut tout refaire, et niveau budget on est plutôt limité.

Pour l'AOP n°1 et le quartier des vignes, quand on reprend notre profession de foi, il était question de maîtriser l'urbanisation. Aujourd'hui, c'est mon humble avis, et on aura le temps d'en débattre, parce que ça ne va pas faire que des heureux, c'est une réelle transformation de notre commune. 140 logements minimum dans l'AOP, à savoir que le projet qui nous a été proposé c'est 150. 42 maisons individuelles et le reste en R+1 et je crois qu'il y a même un R+2. C'est un très gros changement. J'ai eu l'occasion de rencontrer des riverains de ce secteur-là, c'est un beau quartier, ça surplombe la mairie et autre, mais cela transforme considérablement notre commune. En terme de population, il va falloir prévoir l'accès. Je sais que c'est prévu, mais d'une petite route de campagne, on va passer à quelque chose de plus soutenu. Je veux avoir, et si vous les avez, je veux bien des études d'impacts, ça va aussi générer un problème de services publics, on va encore me le reprocher mais je vais quand même parler de l'école. Il va falloir quand même envisager la création minimum de 3 classes, sauf si la démographie chute.

M. Bekhit : Au niveau des tarifs sur Saint Romain, vous ne touchez pas des primo-accédants.

M. le maire : Il faut étudier une recommandation pour mettre notre PLU en conformité avec le SCOT.

M. Romanotto : En effet, il n'est pas en adéquation avec le SCOT. C'est ce qui a été relevé par des gens du département qu'on a rencontré avec l'ensemble du service urbanisme et Mr le Maire. Le retour aujourd'hui c'est de se demander, est ce que cet AOP n°1 ne pourrait pas se composer d'une autre manière et ailleurs et non pas affectivement sur un quartier entier sur notre commune d'un seul coup. Elle est Inscrite sur 4 à 6 ans. Les gens du département s'opposaient à ce projet et qu'on n'est pas prêt en terme d'infrastructure à recevoir autant de personnes sur une période aussi courte. La question aujourd'hui c'est : « Est-ce qu'on va faire une AOP N°1 ou pas ? ». Ce n'est pas ouvert à l'urbanisation.

Mme Garnier : On a l'obligation d'avoir un certain nombre de logements sociaux. On est obligé de s'y plier.

M. Romanotto : oui mais est-ce que l'on doit le faire dans cette proportion-là, c'est la question.

M. le maire : Là, c'est une création d'un quartier en dehors du centre.

M. Bekhit : Futur loi : Plus d'autorisation pour construire, il faudra construire sur du déjà construit. C'est déjà passé au sénat, ça va passer à l'assemblée. Plus d'extension des ménages. Il faudra raser pour reconstruire. Je pense que vous parlez de Mme Brandt quand vous parlez du personnel de l'Etat ?

M. le maire : Non on nous en a parlé mais ce n'est pas d'elle.

M. Reix : Ça donne l'impression que le PLU a été fait hors sol et que ses personnes publiques associées, dont Mme Brandt etc... On a l'impression dans vos explications que ces gens-là n'ont pas eu à se prononcer, or ils se sont prononcés. Le PLU qui a été mis en place, sur le projet des OAP y compris l'OAP des vignes, donc ses mêmes personnes qui ont validé.

M. Romanotto : non je ne suis pas d'accord avec vous, ils se sont opposés au projet.

M. Bekhit : Non ils ne se sont pas opposés parce que les terrains passés en PLU c'est à cause de la station d'épuration qui n'était plus assez grande, c'est pour ça, autrement on aurait été en AU tout de suite.

M. le maire : Nous ce qu'on nous a dit c'est que le PLU a été validé et qu'il n'aurait pas dû. On nous a dit qu'à un moment donné il fallait que ça passe, de toute façon vous le savez puisqu'il y a eu des tractations entre vous et les services, que le PLU est passé mais qu'il n'est pas parfait, on va dire ça comme ça. Il n'est pas parfait j'ai reçu un courrier aujourd'hui, il va falloir faire des modifications car il y a beaucoup de choses qui ne vont pas.

M. Bekhit : C'est que le SCOT vient d'être approuvé.

M. le maire : Il va falloir aussi se poser la question et c'est pour ça en effet que c'est important du PLU i e t comment ça va se passer.

M. Descamps : SCOT = 390 logements sur la commune.

M. le maire : on est en pourcentage 30% jusqu'en 2040.

M. Descamps : Combien vous ferez de permis de construire par an ? Sur 6 ans, 150 c'est ce qui se fait en moyenne.

M. Romanotto : La remarque ce n'est pas le fait d'accepter qu'il y ait autant d'habitants ou pas, ce n'est pas le sujet, c'est qu'il y est trop de gens au même endroit.

M. Reix : En terme d'organisation, on maîtrisait l'urbanisation, or aujourd'hui sur les permis de construire déposés sur la commune, on ne maîtrise pas grand-chose vient des parcelles qu'on partage en 2 avec de maisons qui sont les unes à côtés des autres avec des problématiques. Aujourd'hui on ne maîtrise rien dans l'enveloppe urbaine. Il faut au moins le bénéfice pour la commune de maîtriser son développement, de faire accéder à la commune des gens qui n'ont pas les moyens d'acheter sur St Romain, des jeunes familles en location, dans des logements sociaux, ça n'a rien de dramatique de dire le mot « sociaux ». Ça permettrait à des personnes âgées de quitter leurs villas qui ne peuvent plus entretenir, et du coup rester sur la commune en intégrant les RDC de ces logements. Ce serait un vrai projet.

Quel est votre discours de politique général qui dit ce que vous envisagez pour la commune sur votre mandat de 6 ans ?

M. Romanotto : Pour revenir sur L'OAP n°1. Elle a été présentée au service étatique un peu rapidement. C'est ce que nous a rapporté le département. Il n'y a pas eu de réflexion au fond des choses car on doit analyser les conséquences environnementales de ces OAP.

M. Bekhit : Il faut se rapprocher de la société EPTO par exemple LO PARVI, qui ont participées et qu'on a rémunéré pour l'élaboration du PLU et des OAP.

M. Romanotto : M. Biay, l'architecte qui a fait le PLU vient de nous transmettre ces documents récents. Ils viennent de nous parvenir.

M. le maire : Je ne suis pas fermé à l'échange. Je fonctionne avec les remontées de terrain. Il me manque les conséquences de ce projet. On a le droit d'avoir également un autre projet qui sera débattu en commission. Je reviens sur un qui m'a vraiment gêné. Je ne vais pas dire choqué, Mr BEKHIT, quand vous nous avez dit que vous ne vouliez pas faire partie des commissions. Vous avez dit « ça ne sert à rien de faire partie des commissions parce que de toute façon, vous allez prendre des décisions avant que les commissions aient lieu. ». Bah non, je suis désolé, ce n'est pas du tout le cas.

M. Bekhit : le PLU sur la commune de Saint Romain ça a duré 8 ans car il a été retoqué.

M. Romanotto : Échanges sur la passation très rapide entre l'ancienne et la nouvelle équipe.

M. Reix : La 1ere fois que je vous ai vu en conseil municipal, s'était avant les élections.

M. le maire : je suis venu en conseil municipal la 1ere fois en novembre 2019. Ça fait 4 mois. Par contre ça fait 12 ans que je suis là, un projet se prépare aussi. J'ai été également président d'associations depuis un certain nombre d'année. Je suis peut-être le maire de la commune, par contre il y a d'autres personnes ici certes qui n'ont pas tous fait un conseil municipal mais il y a des personnes qui sont acteurs de la commune depuis des années. Moi j'ai monté une équipe, j'ai un projet. Pour vous le projet n'est pas clair, c'est normal ça fait que 5 mois. Il n'est pas clair pour vous, pour moi il est très clair dans ma tête. Aujourd'hui, c'est : je stabilise ce qu'il y a à stabiliser jusqu'au 31 décembre avec notamment le fonctionnement d'une mairie. On a eu des problèmes de personnel, je ne vais pas revenir dessus, à cause du Covid, on a une Directrice Générale des Services qui n'est pas là, ce n'est pas simple, on prend nos marques, on prend nos fonctions, Je ne vais pas me chercher d'excuses. Maintenant, sachez qu'il y a un projet. Si vous avez l'occasion de venir me rencontrer ou venir en commission, vous comprendrez que ça va avancer. Je comprends tout à fait que de votre côté, il y a des réticences parce que vous êtes toujours devant le Conseil d'État. Après il peut y avoir des oppositions.

M. Reix : « Moi aujourd'hui je n'ai rien, je ne vais pas vous donner un chèque en blanc, ma confiance veut ça »

M. le maire : non mais je ne vous demande pas un chèque en blanc

M. Duhamel : « Ce n'est même pas une histoire de confiance, on parle d'intérêt général. Ce n'est pas que « moi je », ce n'est pas que vous. C'est tout le monde justement. Vous aussi vous êtes arrivé à un moment et vous ne connaissiez rien.

M. le maire : il y a un début à tout. Ce n'est pas pour autant qu'on est plus mauvais. Plusieurs échanges entre M. Reix et M. Romanotto s'ensuivent, reprenant les éléments cités ci-dessus.

M. le maire : on est obligé de se réapproprier la chose donc on est obligé de reprendre tout de A à Z.

FIN DU TOUR DE TABLE 21H50. La séance est levée.

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 OCTOBRE 2020 à 19 H 30

Ordre du jour

- Approbation compte rendu séance du 15 septembre 2020
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions prises par le Maire en vertu des délégations données par le conseil municipal par délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020 (**Décisions du 2020-12 à 2020-15**)

ORDRE DU JOUR : DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION :

- 2020-063 Désignation des membres extérieurs des commissions municipales
- 2020-064 Ordonnance du 10 mars DA SILVA – BESSON
- 2020-065 Avenant au bail communal BRANDO Fabrice

AFFAIRES SCOLAIRES :

- 2020-066 Tarif adhésion chantiers éducatifs année 2020-2021

FINANCES

- 2020-067 Recouvrement de la taxe des ordures ménagères auprès des locataires
- 2020-068 Subvention exceptionnelle aux sinistrés de la tempête alex
- 2020-069 Remboursement de l'emprunt de 189 000 Euros cabinet médical
- 2020-070 Décision modificative 03

RESSOURCES HUMAINES :

- 2020-071 Prime de fin d'année
- 2020-072 RIFSEEP
- 2020-073 Création d'emploi saisonnier pour le centre de loisirs sans hébergement

QUESTIONS DIVERSES

.....

Date de convocation :	le 15/10/2020
Date d'affichage :	le 15/10/2020

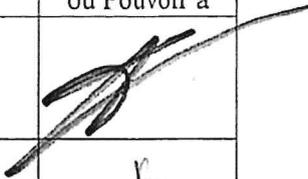
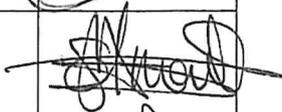
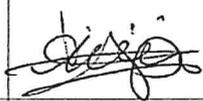
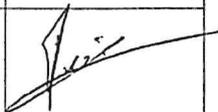
Le Maire,
Jérôme GRAUSI



REPertoire DE LA SEANCE

Date de la séance	N° d'ordre dans la séance	N° de la délibération	Service	Objet	N° de page
20/10/2020	00	2020-000	DECISION	Décision n° 2020-12 du 22/09/2020 : prestation des essais du puit au bureau d'études Goemans, G ENVIRONNEMENT	119
20/10/2020	00	2020-000	DECISION	Décision n° 2020-13 du 01/10/2020 : d'acquérir, quatre poteaux de volleyball et quatre panneaux de basket auprès de CASAL SPORT	120
20/10/2020	00	2020-00	DECISION	Décision n° 2020-14 du 01/10/2020 : fourniture et mise en place de systèmes de climatisation réversible à destination des bâtiments maternelle et élémentaire	120
20/10/2020	00	2020-00	DECISION	Décision n° 2020-15 du 01/10/2020 : ELEC'PRO pour la création des alimentations des systèmes de climatisation à destination des bâtiments maternelle et élémentaire	120
20/10/2020	01	2020-063	ADMINISTRATION	Désignation des membres extérieurs des commissions municipales	120
20/10/2020	02	2020-064	ADMINISTRATION	Requête Da Silva - Besson	121
20/10/2020	03	2020-065	ADMINISTRATION	Avenant au bail communal BRANDO Fabrice	122
20/10/2020	04	2020-066	AFFAIRES PERISCOLAIRES	Tarif Adhésion Chantiers éducatifs pour l'année scolaire 2020/2021	123
20/10/2020	05	2020-067	FINANCES	Recouvrement de la taxe des Ordures Ménagères auprès des locataires	123
20/10/2020	06	2020-068	FINANCES	Subvention exceptionnelle aux sinistrés de la tempêtes Alex	124
20/10/2020	07	2020-069	FINANCES	Remboursement de l'emprunt cabinet médical (AJOURNEE)	124
20/10/2020	08	2020-070	FINANCES	Décision modificative (AJOURNEE)	124
20/10/2020	09	2020-071	RESSOURCES HUMAINES	Prime de fin d'année	125
20/10/2020	10	2020-072	RESSOURCES HUMAINES	Le RIFSEEP	125
20/10/2020	11	2020-073	RESSOURCES HUMAINES	Création d'emplois saisonnier pour CLSH	126

EMARGEMENTS

Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à	Nom et Prénom des CONSEILLERS	Signatures ou Pouvoir à
AGUIAR Géraldine	pouvoir à Thierry BEKHIT	KJAN Sylvain	
BEKHIT Thierry		LEROUX Aurélie	
DECHANOZ Sylvie		MANENTI Sophie	
DESCAMPS Gil		MARTELIN Yves	
DEVELAY Fabienne		MOLLARD Yoann	
DI CIOCCIO Pietro		NESMOZ David	
DUHAMEL Gaël		REIX Stéphane	
FRANCO Maëlle	pouvoir à HABLIZIG Karine.	ROMANOTTO Nicolas	
GARNIER-MICHELIN Sophie		SAETERO Soledad	
GEORGES Corinne	Pouvoir à Ophélie GRAUSI	TIRANNO Gina	
GRAUSI Jérôme		TORRES Jérôme	
HABLIZIG Karine			

Secrétaire de Séance :Nicolas.....Romanotto.....

